

Le tarif est-il une question sans importance aux yeux des honorables ministres ? Si l'honorable leader de la Chambre le croit, ceux qui ont des intérêts dans le commerce n'ont pas cru depuis neuf mois que cette question fût dénuée d'importance et demain, quand les hommes d'affaires liront la réponse cavalière que l'honorable ministre a faite aux observations de mon honorable ami, ils ne seront pas plus satisfaits ni plus tranquilles au sujet de la manière dont l'honorable ministre traite une question de cette nature, manière qu'on ne s'attendait pas à lui voir adopter à l'égard de ce sujet qui est la question la plus grave qui soit aujourd'hui soumise au parlement.

Je demande au leader du gouvernement : Est-il vrai, oui ou non, que le ministre des Finances s'est rendu l'autre jour à Montréal et qu'il s'est permis de faire une déclaration ayant trait au droit sur la houille, évidemment avec le consentement du gouvernement—à moins que le premier ministre ne permette au ministre des Finances (M. Fielding) de faire ce que le ministre de l'Intérieur (M. Sifton), avant d'être nommé ministre, a dit qu'il ferait, savoir : qu'il agirait à sa guise et ferait ce qu'il voudrait.

Mais, M. l'Orateur, s'il y avait solidarité dans un gouvernement, si la fermeté doit désigner mon honorable ami comme chef du gouvernement, je lui demanderais : est-ce sur son conseil que le ministre des Finances a été à Montréal quelques jours avant la production prévue du tarif, et qu'il a fait une déclaration publique au sujet d'une industrie, quand il garde le silence depuis neuf mois à l'égard des autres industries du pays ?

Mon honorable ami croit-il que ce soit là une pratique honnête et convenable ? L'industrie des fabricants de salaisons en ce pays, considérée au point de vue de l'intérêt de l'agriculture, est aussi importante que n'importe quelle industrie du Canada. Les fabricants de salaisons, dont les intérêts sont entièrement liés à ceux des cultivateurs, se sont trouvés comme ces derniers, dans un affreux embarras et ils ont souffert plus que toute autre classe de producteurs canadiens. Ces industriels font leurs achats en automne, préparent et emballent leurs marchandises de manière à pouvoir les offrir en vente dix ou douze mois après. Imitant les voleurs de grand chemin qui, sans armes, menacent et se vantent de ce qu'ils feront quand ils seront armés, le parti que dirige mon honorable ami, a menacé les industries de ce pays et s'est vanté qu'aussitôt en possession de l'épée du pouvoir il s'en servirait pour décapiter la protection et la fouler aux pieds.

Le parti libéral s'est servi de cette épée, mais pour saper les bases de l'édifice qu'il avait élevé lui-même—ses promesses, les solennelles promesses de la convention de 1893 qui formaient la bible libérale et étaient le résumé des engagements que les membres de la droite, dans les dix-huit dernières années, avaient pris envers ce pays—ce beau pays qui, selon eux, gisait faible et misérable dans les fers de la protection. Quand ils ont eu en mains l'épée du pouvoir, les fabricants de salaisons du Canada se sont présentés devant ces prétendus exécuteurs, ont fait voir l'impasse difficile où ils se trouvaient et ils ont demandé aux membres de la commission du tarif de leur laisser entendre quelle serait leur politique. Les fabricants de salaisons ont fait cette demande dans l'intérêt des cultivateurs dont ils achètent les produits et qu'ils doivent

payer en prenant pour base le plus mauvais état possible des affaires dans neuf mois. Si aujourd'hui ils avaient une protection de 2 ou 3 cents et s'ils étaient certains d'avoir encore cette protection lorsqu'ils vendront les produits achetés par eux neuf mois auparavant, ils paieraient sur cette base; mais s'ils croient que l'on va faire disparaître les droits et que plus tard, en vendant, ils seront obligés de faire face à une concurrence qui diminuera leurs prix, le prix que le cultivateur recevra pour son lard sera réduit en proportion.

Ces industriels se sont humblement présentés devant la grande commission du tarif, commission qui siégeait l'épée à la main, et là, ont exposé ces faits et demandé aux commissaires tant dans l'intérêt des cultivateurs que dans leur propre intérêt, qu'on leur donnât un aperçu des principes que le gouvernement énoncerait dans la révision du tarif ou au moins une déclaration de Leurs Altesses Royales que les droits ne seraient pas réduits sur les marchandises achetées par eux sous un régime différent. Mais le ministre des Finances n'a pas desserré les dents, et le ministre du Commerce a eu l'air grave et n'a rien dit. On ne peut avoir d'eux aucun renseignement sur le tarif que le gouvernement entendait appliquer à cette industrie. Sur ce point, ils ont bien fait. Sans doute, ils pouvaient déclarer sur quelle base ils entendaient procéder à la révision du tarif, mais la loi et la coutume leur défendaient de donner des renseignements détaillés sur tel ou tel objet pris en particulier. Il n'avait pas droit d'en agir ainsi, avant d'avoir publié leur tarif en entier. Parce qu'il aurait une industrie favorite ou parce qu'il préparerait quelque machination politique, quel droit à le ministre des Finances de faire connaître d'avance un seul item du tarif ? Après avoir refusé d'indiquer aux autres industries de ce pays, l'intention du gouvernement relativement au tarif, quel droit a-t-il, à la veille d'une élection provinciale et dans un but politique, de déclarer ce qu'il fera relativement à une industrie en particulier ? Sur la foi de cette déclaration déplacée, au point de vue politique, faite par le ministre des Finances, on fait aujourd'hui une élection provinciale à la Nouvelle-Écosse, et une élection dans laquelle la lutte n'a pas été placée sur le terrain provincial.

Le programme de M. Murray a pour base une question du domaine de la politique fédérale, savoir : une promesse du ministre des Finances. A ce sujet j'accuse le gouvernement, car pas un ministre des Finances, dans un gouvernement constitutionnel, n'aurait osé faire une semblable déclaration sans avoir préalablement consulté ses collègues. Le premier ministre a-t-il autorisé le ministre des Finances à faire connaître, d'une manière aussi déplacée, l'intention du gouvernement quant à une industrie en particulier, lorsque toutes les autres languissent dans l'incertitude ? L'a-t-il autorisé, oui ou non ? Pas de réponse. Si le ministre des Finances était autorisé à faire ces déclarations, quelle est la position du premier ministre qui est forcé de les lire dans tous les journaux qui les ont publiées. Ne se souvient-il plus d'avoir déclaré aux hommes d'affaires de Montréal et par conséquent, aux hommes d'affaires de ce pays, que la politique de son gouvernement serait d'enlever les droits sur la houille et sur le fer, et par là d'en faire des articles à bon marché. Et quand on lui demande d'expliquer ses contradictions, le premier ministre nous répond par de puérils arguments dignes d'un écolier